31e ANNEE N° 2583 PARAIT LE SAMEDI 29 MAI 1920

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse*, 20, *Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0 40
Commerciales (la ligne).....0.30
Réclames (la ligne).....0,60
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

POUR NOS MUSICIENS

UN BON GESTE

La Commission de la Société Musicale *Les Touristes des Alpes*, adresse au public l'appel suivant :

« Maintenant que les fêtes sont terminées, que le zèle et les efforts de notre Société Musicale sont apparus convaincants aux yeux de tous, un argument se dresse. Comment la Société va-t-elle assurer son existence?

Nul n'ignore et chacun sait qu'un corps musical ne vit pas seulement de son art, il y a des à-côtés non moins intéressants qui sont nécessaires à son existence, à sa vitalité.

Ne touchant, à part celle de son chef, aucune rétribution de la ville, ce n'est pas avec une modeste somme, reliquat d'avant-guerre aujourd'hui épuisé, se chiffrant même par un déficit, que cette phalange en raison des services qu'elle rend et qu'elle rendra en toute circonstance pourra subsister.

Chacun connaît de longue date la bonne volonté que mettent nos musiciens à donner à leur société une bonne cohésion. Gardiens vigilants et jaloux du bon renom qui fait une auréole de gloire aux *Touristes des Alpes*, ils mettent toute leur énergie et tout leur art en commun, afin que la Société soit toujours l'enfant chéri du public sisteronnais. Ils viennent d'en donner un éclatant témoignage et une brillante attestation en exécutant magistralement dimanche dernier un concert auquel les applaudissements et les bravos n'ont pas été ménagés. Certes le nombre des membres exécutants est encore restreint, mais la Commission a confiance en la bonne camaraderie de ceux, qui pour un motif légitime, n'ont pas encore repris leur place au pupitre; néanmoins elle se permet de faire appel à leur patriotisme local, à leur amour du pays qu'ils veulent encore plus prospère pour qu'ils viennent réoccuper leur place toujours vacante.

D'autre part une éclosion d'élèves suivent assidûment les cours de solfège et d'instrument. Nous savons que leur chef ne ménage ni ses efforts ni son temps et que bientôt ces élèves viendront grossir les rangs de la Société en occupant la place de ceux des nôtres tombés au Champ d'Honneur et auxquels nous adressons un respectueux hommage de souvenir.

Mais tant d'efforts et de persévérance ne peuvent assurer une longue existence à une société. Chacun sait que l'ère nouvelle créée par la guerre met les sociétés musicales à deux doigts de leur perte, si le public ne contribue pécuniairement à leur réorganisation.

Aujourd'hui le remplacement des instruments très usagés s'impose; d'autres, que seule la parcimonie nous oblige à garder, exigent des réparations parce que notre budget ne nous permet pas de renouveler en bloc notre matériel. et c'est pourquoi la Commission de la Société " Les Touristes des Alpes " adresse par la voie du *Sisteron-Journal*, un pressant appel au public, à ceux que la question musicale ne laisse pas indifférents, afin que leur cotisation vienne aider les " Touristes " à reprendre l'autorité musicale qu'ils possédaient avant la guerre. A cet effet, dans quelques jours, une délégation de la Commission, aura l'honneur de se présenter à domicile et de solliciter l'adhésion de tous, Elle compte sur son bienveillant accueil et par avance remercie ceux qui souscriront. »

La Commission.

Union Départementale Mutualiste

La réunion préparatoire due à l'heureuse initiative de Mme Massot-Devèze et de M. Roa les actifs et dévoués Présidents de nos Mutualités Sisteronnaises, s'est tenue à Digne, le Lundi de Pentecôte, avec un plein succès.

Les délégués des Sociétés de Secours Mutuels du département des Basses-Alpes, réunis dans une des salles de la Préfecture en vue de l'organisation d'une Union départementale Mutualiste ont adopté les statuts, et, en attendant leur approbation par M. le Ministre de la Prévoyance Sociale, ont décidé la création d'un bureau provisoire composé comme il suit :

Présidente : Mme Massot-Devèze, présidente de l'Union Mutuelle des Femmes de Sisteron ;

Vice-présidents : M. Roa, président de la Société de Secours Mutuels de Sisteron ; M. Fruchier, président de la Société de Secours Mutuels de Digne ; M Honnorat, Président de la Société de Secours Mutuels des Instituteurs et Institutrices du département ; M. Jugy, Président de la Société de Secours Mutuels des Mées;

Trésorier : M. Isnard, instituteur aux Siéyès ;

Secrétaire ; M. Martin Albert, employé de Préfecture à Digne ;

Secrétaire-adjoint : M. Payan, instituteur à Marcoux ;

Ajoutons que M. Honnorat, Ministre de l'Instruction Publique, a bien voulu accepter la Présidence d'honneur de l'Union Mutualiste Bas-Alpine organisée sous le haut patronage de MM. les Députés et Sénateurs des Basses-Alpes.

AIR DE FÊTE

La foule écoutant
Le son conquérant
Des lourdes cymbales,
Pour mieux s'amuser
Accourt se griser
De ces bacchanales.

Fanfare et buccin,
Orgue et tambourin,
Musique de foire,
Dont les sons bruyants
Aux airs attrayants
Charment l'auditoire.

Voici les bonbons
Parfumés et blonds,
En boîte jolie.
Devant le marmot
Tendant son écot,
La mine ravie.

Le lourd toboggan
Et l'orang-outan
Sur sa haute échelle
Font le maximum ;
Et le museum
Montre sa séquelle.

Le Métro, ding ! dong !
Tire le cordon
D'une cloche sure,
Et les amoureux
Glissent deux par deux
Sous la voute obscure.

Les cycles flamboient
Et, lestes, tournoient
Dans un tintamarre,
Ou les confettis
Aux tons assortis
Mènent la bagarre.

Lucie et Margot,
Jeannette et Tiennot
Conduisent la danse,
Et leurs minois frais
Aux esprits distraits
Font des confidences.

Musique et chanson
Donnent le frisson.. ..
Désirs illusoires !....
Et les vieux messieurs
Se grisent des yeux
Sous les balançoires.

Pierre d'Arroux.

TOURNEE MINISTERIELLE

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la venue de M. Honnorat, ministre de l'Instruction Publique, accompagné de MM. Anglès et Raynaud, députés, se rendant tous trois à Digne.

C'est exactement le Samedi à 4 h. 1/4, que ces Messieurs venant de l'Ecole Primaire Supérieure et du Collège font leur rentrée à la mairie, où les attendait le Conseil municipal en entier. A leur arrivée M. le maire, après avoir presenté chaque conseiller, prend la parole et dans une improvisation très bien tournée, ma foi, félicite M. Honnorat d'appartenir au grand ministère républicain, que préside avec tant d'autorité M. Millerand, il se félicite encore de voir le département des Basses Alpes si bien représenté au ministère et à la Chambre. M. Honnorat, répondant à M. le Maire, dit toute sa joie de se trouver momentanément dans le département, notamment à Sisteron, où il compte tant d'amis, surtout depuis la dernière élection législative, il assure la ville de Sisteron de tout son concours et de tout son dévouement lorsqu'il sera fait appel à lui.

Prenant ensuite la parole MM. Anglès et Raynaud expriment leur joie de faire en compagnie de M. le Ministre, une tournée à travers le département. M. Anglès se plaçant au point de vue municipal, promet tout son appui pour faire aboutir les grands projets d'adduction d'eau dont la ville a tant besoin pour son hygiène et sa propreté. M. Raynaud qui ne veut pas être en reste, promet d'appuyer de toute son autorité, pour faire aboutir au Parlement, toutes les questions intéressant le département. Des applaudissements frénétiques soulignent ces improvisations et il est près de 5 h. lorsque ces Messieurs, après avoir visité la mairie et la bibliothèque municipale, partent en automobile pour Barcelonnette, où les attendent de nombreux amis.

En partant, M. Honnorat a accordé un jour de congé aux Ecoles, au Collège et à l'Ecole Primaire Supérieure qui est venu s'ajouter aux vacances de la Pentecôte.

LE

Monument Commémoratif

A l'occasion de la Pentecôte quatre groupes de dévouées et charmantes quêteuses ont promené leur aumonière, dans l'enceinte de la fête, offrant à la foule des promeneurs des billets de la tombola et de minuscules rubans souvenir.

L'accueil réservé à leur joli geste a été des plus généreux, ainsi qu'en témoignent les sommes recueillies :

1r groupe.....	335.50
2me groupe.....	228
3me groupe.....	57.25
4e groupe.....	174.30
au total. . .	795,05

qui ont été versés intégralement entre les mains du Comité. Celui-ci adresse aux aimables quêteuses et aux donateurs anonymes ses remerciements chaleureux.

— Les canons allemands qui décoreront le piedestal du Monument Commémoratif, parviendront prochainement à Sisteron, où ils feront l'objet d'une exposition publique en attendant leur transfert sur l'emplacement définitif qu'ils doivent occuper.

— Les billets de la tombola, au prix de 1 f. avec un lot par série de 20 billets continuent à s'enlever rapidement, dans les principaux établissements de notre ville, où ils sont mis en vente.

Appartements à louer, s'adresser à l'imprimerie-librairie Pascal Lieutier, rue Droite.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale

SISTERON

Les Fêtes. — Favorisées par un temps assez beau les fêtes de la Pentecôte qui ont commencé le 22 à 9 heures du soir pour se terminer le mardi 25 à minuit, se sont déroulées dans un enthousiasme de joie et de gaîté que partageaient les nombreux étrangers venus assister à nos fêtes. Les baraques de toute nature qui garnissaient le cours du Collège et la place de l'Eglise ont été pendant ces trois journées envahies par une foule heureuse d'oublier un moment les ennuis quotidiens pour se livrer à de vraies batailles de confetti jusqu'à l'heure où le bal lui offrait une distraction de plus, puisque l'on a dansé pendant 3 jours.

Le concert que donnait dimanche notre excellente musique réunissait sur le cours Paul Arène un public nombreux qui attestait par sa présence tout l'intérêt qu'il porte à la résurrection des *Touristes des Alpes*, qui déjà recueillent de nombreux lauriers en exécutant magistralement un programme hérissé de difficultés et de grande envergure.

Les courses de bicyclettes ont permis à quelques jeunes gens de montrer leur performance et nombreux étaient ceux qui ont pris part aux courses.

Voici le nom des heureux gagnants :

(Régionale, 10 km.). — 15 minutes.
1· prix : Chauvet ; 2· Cacciarine.
(Locale, 3 km.). — 4 minutes.
1· prix : Roche ; 2· Orosman.

Course pédestre. — (*Tour du Gand, 4 km.*) 17 minutes. 1· prix : Lieutier.

Sauts en hauteur, sans élan. — 1· prix : Donzion, 1 mètre 225.

Sauts en hauteur, avec élan. — *Ex æquo*, Donzion et Dalmasso.

Sauts en longueur, sans élan. — 1· prix : Donzion. 3 mètres.

Sauts en longueur, avec élan. — 1· prix : Donzion. 5 mètres.

Trois sauts. — Baille (10 m. 90).

100 Mètres (*Jeunes gens au-dessous de 17 ans*). — Sivan.

100 Mètres (*Jeunes gens au-dessus de 17 ans*). — Dalmasso.

Jeu du pinceau. — Dalmasso.

Jeu de la poêle. — Dalmasso.

Jeu des ciseaux. — Imbert.

Quant au Concours de Boules, chacun connaît en quelle ferveur ce jeu est tenu par notre population masculine qui tous les Dimanches se livre à ce sport, aussi nombreuses étaient les équipes de boulomanes qui se disputaient les prix. Après des parties très disputées, les finales ont été gagnées par les équipes Moullet-Siard de Sisteron et Vial Eugène de Manosque.

En somme, bonnes journées pour tout le monde, bien qu'un programme restreint ait été élaboré bien tardivement, mais la Commission des fêtes espère faire mieux l'année prochaine parce qu'elle espère aussi que les fonds municipaux lui permettront de faire les choses plus grandiosement.

==

Casino-Théâtre. — C'est Mercredi 2 Juin, qu'aura lieu au Casino, la grande soirée de Gala annoncée par la tournée F. ORANGE. Au programme, M. Marchisio de l'Opéra, le célèbre Baryton Goudard et Lotrich, l'inoubliable Bouriche de *la Cocarde de Mimi Pinson*.

Nous rappelons au public que tous les spectacles de la tournée ORANGE sont irréprochables et de famille.

Syndicat du Bâtiment. — Les ouvriers appartenant à ce syndicat sont informés qu'une réunion générale aura lieu ce soir samedi à 9 h. du soir dans le local habituel.

Questions diverses.

Le Secrétaire.

Casino Cinéma. — Ce soir et demain soir, à 9 heures, soirée cinématographique, avec changement complet de programme à chaque séance, (Consulter les affiches)

Pendant les films, exécution de musique classique et moderne, par un trio symphonique sous la direction de M. Marneffe, professeur.

Tribunal. — Par décret du ministre de la Justice, M. Alexandre Suquet, avoué à Sisteron est nommé juge à Verdun.

A nos abonnés. — Nous prions ceux de nos abonnés, dont l'abonnement a pris fin de nous faire tenir son montant s'ils ne veulent pas subir de l'interruption dans l'envoi du journal.

ÉTAT-CIVIL

(du 22 au 28 mai)

NAISSANCES

Yves Henri Vincent Bouveris, place de l'Horloge.

Paul Adrien Alphonse Vidal, rue Droite ;

Roger Georges Pierre Armanet, la Coste ;

PUBLICATION DE MARIAGE.

Gabriel Louis Collombon, coiffeur, et Adèle Irène Bouveris, sage-femme ;

Aimé Auguste Marie Fine, coiffeur et Germaine-Rose-Célina Conis.

MARIAGE

Néant

DÉCÈS

Pierre Sandre, 79 ans, rue Droite. — Michel Edouard Prèpout, hospice. — Pierre Paolasso, 76 ans, rue Chapuzie. — Joseph Richaud, hôpital.

Aux oppressés

En toute saison les asthmatiques et les catarrheux toussent et sont oppressés ; aussi pensons nous leur être utile en leur signalant la Poudre Louis Legras le meilleur remède à leurs souffrances. Elle soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, le catarrhe, l'essoufflement la toux des vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras 139 Bd Magenta à Paris.

Devant le succès légitimement obtenu par la désopilante *Fanfare du Boumas*, on nous demande l'hospitalité de nos colonnes pour publier la lettre suivante émanant du beau sexe :

Au chef de "la Fanfare du Boumas" et à ses collaborateurs.

Monsieur Crin-Crin,

Merci. Si tu n'étais si vieux nous te dirions « tu es un amour », comme le disaient nos poilus « ce serait attiger la cabane ». Le bal du Mardi au Portail a été le clou de la fête. Quand donc en donnerez-vous encore un ?

Si nous n'avions pas peur que Mme Pellegrin soit jalouse, nous t'enverrions de grosses bises..... Tant pis, nous vous embrassons tous toi et les musiciens, de grand cœur.

Un groupe de Sisteronnaises.

Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée

NOTICE EXPLICATIVE

à l'appui de la proposition des grands réseaux prévoyant des réductions sur les prix des tarifs G. V. Nos 14 et 114 pour le transport des fruits et légumes

La douceur de la température et l'abondance des pluies ont favorisé la végétation qui est en avance sensible sur les années normales. On doit s'attendre à une production très importante de fruits et de légumes arrivant à maturité presque simultanément dans les diverses régions et qu'il y a intérêt avec la cherté actuelle de la vie, à mettre à la disposition des consommateurs dans les meilleures conditions possibles.

La crainte s'est manifestée dans le public que, dans la situation exceptionnelle de cette année, les majorations générales appliquées aux tarifs depuis le 23 février dernier, n'absorbent une part trop importante de la valeur des légumes et des fruits et n'empêchent leur expéditions des régions de production éloignées des grands centres.

Pour répondre à ces préoccupations les grands réseaux se sont mis d'accord pour consentir jusqu'à la fin de l'année courante une réduction sur les prix de transport, de 15 o/o pour les fruits et de 20 o/o pour les légumes. La réduction pour certains légumes sera portée à 30 o/o à partir des dates où leur production devient particulièrement abondante, comme il est déjà prévu dans les tarifs de divers réseaux.

Emprunt Crédit National 5 °/° 1920

INTERETS : 5 °/° net de tout impôt français présent et futur.

PRIX D'EMISSION : 485 Francs, payables à la souscription,

REMBOURSEMENT : 75 ans par tirages au sort, soit au pair de 500 frs., soit par lots.

LOTS : 8 tirages par an ; 2.500.000 fr. à chaque tirage.

1 Lot de	1.000.000	
1 Lot de	500.000	
2 Lots de	200.000	
3 Lots de	100.000	
6 Lots de	50.000	

soit 20.000.000 par an.

On souscrit sans frais, dès à présent à la Banque CHABRAND et Paul CAILLAT à GAP et à SISTERON, place du Tivoli.

Mauvaise Vue - Surdité

PROVOQUÉE PAR L'AGE OU LA MALADIE

YEUX ARTIFICIELS

L'application en sera faite immédiatement et sans douleurs

Nous apprenons que M. ROUVIERE, un des **ocularistes** le plus réputé de Lyon, 20, Cours Morand, sera de passage à :

BRIANÇON, le 14 Juin, Hôtel Terminus, de 8 h. à midi ;

EMBRUN, le 15 Juin, Hôtel Moderne, de 8 h. à midi.

GAP, le 16 Juin, Hôtel des Négociants, de de 8 h. à midi.

SISTERON, le 17 Juin, Hôtel des Acacias de 8 h. à midi ;

DIGNE, le 18 Juin, Hôtel Boyer-Mistre, de 8 h. à midi.

APT, le 19 Juin, Hôtel du Louvre, de 8 h. à midi.

Nous invitons très instamment les personnes dont la vue s'affaiblit de jour en jour, soit par l'âge, soit par la maladie, atteintes **de SURDITE, d'ypéropie, d'amétropie, paralysie musculaire, astigmatisme, strabisme (ENFANTS QUI LOUCHENT) cataractes**, opérées ou au début à aller consulter cet éminent spécialiste réputé, qui corrigera les vues les plus mauvaises et livrera tout ce qui est nécessaire à une bonne vision.

P. S. — *M. ROUVIERE, accepte toutes les personnes inscrites sur la liste de l'assistance médicale.*

On demande un apprenti à l'imprimerie du journal. S'y adresser.

On désire louer au Gand ou aux Plantiers, un petit jardin avec bastidon. Faire offre au bureau du journal.

On demande à acheter vitrines en bon état. Faire offre au bureau du journal.

Etude de Me Charles BONTOUX

Licencié en Droit,
Avoué près le Tribunal Civil de Sisteron (Basses-Alpes)

EXTRAIT

de jugement de divorce

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Civil de Sisteron le vingt février mil neuf cent vingt, enregistré, entre Madame Sidonie Marie ROUSTAN épouse ARNAUD avec lequel elle demeure en droit à Curel, mais résidant de fait à Apt, et le dit Firmin ARNAUD, propriétaire demeurant et domicilié à Curel.

Il appert que le divorce d'entre les époux ARNAUD a été prononcé au profit de Firmin ARNAUD.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné à Sisteron le vingt cinq mai mil neuf cent vingt.

C. Bontoux

Etude de Me PIERRE BOREL
Chevalier de la Légion d'Honneur
notaire à **Sisteron**
Mort pour la France

VENTE

aux Enchères Publiques et Volontaires

fixée au **Dimanche 6 juin 1920**, à **Sisteron** à **2** heures après-midi en l'étude de Me Borel et par le ministère de Me Paul BOREL suppléant,

Des immeubles suivants appartenant à M. **Augustin Michel Tourniaire**, menuisier à Sisteron et aux héritiers de Mme **Camille Bonnet** épouse **Richaud** de Sisteron.

PREMIER LOT

Une Maison à Sisteron, quartier « de Bourg-Reynaud », avec une cave séparée, composée d'écurie au rez-de-chaussée, deux chambres au 1er, grenier à foin au-dessus, Nos 195 et 199, section G, touchant Eysseric, Vve Bontoux et les rues.

Mise à prix : **quatre cents** francs ci. ..... **400** francs.

DEUXIÈME LOT

Une Maison à Sisteron, impasse de la rue du Glissoir, composée d'un rez de-chaussée, deux pièces au premier et grenier au-dessus, touchant Esclangon, Lieutier, un couloir et l'impasse, No 284 section G.

Mise à prix : **cent cinquante** fr. ci..... **150** francs.

TROISIÈME LOT

Une terre labourable sise à Entrepierres, quartier « du Baumas » avec bastidon composé d'un rez-de-chaussée et un étage, contenant environ 40 ares, touchant Chemin, Blanc, La Durance et Mandine.

Mise à prix : **deux cent cinquante** ci..... **250** francs.

QUATRIÈME LOT

Une terre labourable sise à Sisteron, quartier « du Baumas » de 31 ares 60, Nos 1018, 1019, section C, touchant Chemin, la Durance, Lieutier et Vve Rolland.

Mise à prix : **cent** francs.
ci..... **100** francs.

CINQUIÈME LOT

Une terre labourable située à Sisteron, quartier du « Plan de la Baume » de 41 ares 90, Nos 71, 72, 73, section B, touchant Canal, Justet, épouse Moyne, Fautrier, et fermier du Grand Jardin, arrosable en vigne et luzerne.

Mise à prix : **quatre cents** francs ci . . . . . **400** francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Paul BOREL dépositaire du cahier des charges.

Paul BOREL.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Auguste THOUARD
Licencié en Droit, Avoué
près le Tribunal civil d'Embrun

VENTE

Sur Surenchère

après licitation

aux ENCHÈRES PUBLIQUES

D'IMMEUBLES

situés

sur la commmune de **Remollon** (Hautes-Alpes) et de la commune de **Piégut** (Basses-Alpes).

Adjudication fixée au **mercredi 23 juin 1920 à 9 heures** du matin, à l'audience des criées du tribunal civil d'EMBRUN.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance d'Embrun le quatorze janvier mil-neuf-cent-vingt.

A la requête de : 1° M. Jacques AUBERT, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Valserres ; 2° dame Marie JOUBERT, veuve Joseph VIVIAN, sans profession, demeurant et domiciliée à la Motte-du-Caire ; 3° Mlle Jeanne VIVIAN, célibataire majeure, demeurant et domiciliée à la Motte-du-Caire ; 4° Madame Marie VIVIAN, sans profession épouse assistée et autorisée de M. Daniel DRUZIAU, gendarme, demeurant et domiciliés ensemble à Toulon.

Ces derniers par représentation de M. Joseph VIVIAN, leur mari et père décédé à la Motte-du Caire, le 18 septembre 1919.

MM Jacques AUBERT et Joseph VIVIAN, susnommés seuls héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de M. Ernest AUBERT, mort pour la France, domicilié à Remollon

Tous les susnommés ayant Me Auguste THOUARD, licencié en Droit, exerçant prés le Tribunal civil d'Embrun, y demeurant, pour avoué constitué.

Il a été procédé le *dimanche onze Avril mil neuf cent vingt à 14 heures* (2 heures du soir), en la salle d'école des garçons de la commune de Valserres (Hautes-Alpes), à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci après, sur le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Me GAIGNAIRE, notaire à Gap.

DESIGNATION

Lotissement et mises à prix

PREMIER LOT

Immeubles *situés sur la commune de* **Remollon**

MAISON

anciennement à usage d'Auberge, située dans le bourg de Remollon, entre la route d'Embrun et l'ancienne route, comprenant : bâtiment élevé sur sous-sol formant rez-de-chaussée sur l'ancienne route, premier étage carré, deuxième étage sous comble, ensemble une cour ouverte sur la vieille route.

Le tout confinant : au levant l'angle des routes ; au midi l'ancienne route ; au couchant ruelle et au nord route d'Embrun.

TROISIEME LOT

Une **propriété**, de nature pré, planté et arrosable, située sur la commune et près du village de Remollon au quartier de la *Gravière* ou de l'*Isele*, portée au plan cadastral sous les numéros 511, 512, 513, 514, de la section A, pour une contenance de trente-quatre ares quarante centiares, confinant : au levant, une rue ; au midi terrain communal ; au couchant Izoard et au nord un chemin.

VINGT-DEUXIEME LOT

DOMAINE

de Neyrac

Un **corps de Domaine** situé sur la commune de Piegut, dont le centre d'exploitation est au quartier de *Neyrac* et comprenant :

Maison d'Habitation et Bâtiment d'exploitation

au lieu dit *Neyrac* et une propriéte de nature pré et bois y attenant, le tout confinant ; au levant Saunier ; au midi forêt communale ; au couchant torrent et au nord, Saunier, ensemble trois cuves et dix tonneaux, immeubles par destination se trouvant dans les bâtiments.

Une propriété, de nature vigne, au lieu dit *la Grande vigne*, confinant : au midi et au couchant, Saunier et au nord terrains communaux.

Un labour, au lieu dit *Champ de la Vigne*, confinant : au levant, Saunier au midi la forêt communale ; au couchant Saunier et au nord la propriété ci-dessus.

Une propriété, au lieu dit *Champ de Jean Reymond*, confinant : au levant, Saunier ; au midi, forêt communale ; au couchant, Saunier et au nord chemin.

Une propriété, au lieu dit *Le Cuirassier*, confinant : au levant, au midi et au couchant, Saunier et au nord chemin.

Une propriété au lieu dit *Vigne de Neyrac*, confinant ; au levant et au midi, Michel Denis ; au couchant, Michel Marin et au nord Saunier.

Une propriété au lieu dit *Vigne de Philip*, confinant : au levant, Saunier et Guillaume ; au midi et au couchant Saunier et au nord chemin.

Labour, au lieu dit *La Charbonnière*, canfinant : au levant, terrain communal ; au midi chemin ; au couchant et au nord, Saunier.

Labour, au quartier de l'*Eminée* ; confinant : au levant, Saunier ; au midi chemin ; au couchant, Michel Denis et Saunier, et au nord la Durance

Une propriété, au lieu dit *Le Grand Champ* et *La Praye*, confinant : au levant Saunier ; au midi chemin ; au couchant Saunier et au nord la Durance.

Une parcelle, au lieu dit *Vigne de la Praye*, confinant : au couchant, communal et au nord la Durance.

Une propriété au lieu dit *Le Grand Champ de la Praye*, confinant au levant Saunier, au midi chemin ; au couchant Saunier et communal.

Une parcelle, au lieu dit *Trente-Vaoute*, confinant : au levant, torrent, au midi, couchant et au nord, terrain communal.

Une propriété, de nature labour et vigne, au quartier de la *Blache-Basse*.

Une propriété, de nature labour sur laquelle est construit un petit bâtiment, située au lieu dit *L'Adrech de la Rouvière*, partagée par un chemin d'exploitation, confinant : au levant Astier ; au midi chemin ; au couchant Michel Marin et Cal Louis et au nord Paul et Barnaud.

Et une propriété, de nature pré, située au lieu dit le *Villard*, confinant au levant, Barnaud Jules ; au midi, Barnaud ; au couchant Michel Marin et au nord Barnaud.

Le tout porté au plan cadastral de la commune de Piégut, sous les numéros 16, 17, 18, 19, 20, 26, 29, 31, 32, 33, 38, 40, 61, 62, 63, 64, 67, 68, 69, 72, 73, 74, 80, 81, 82, 83 et 86 de la section A. 140, 141, 147, 148, 148 p, 150, 154, 174, 183, 184 p. 185, 186, 202, 205, 206 p. 207, 208, 209, 214 p. 222, 357, 359, 360, 361, 362, 390, 391, 486, 487, 512, 998 et 385 de la section B. pour une contenance totale de douze hectares environ.

Les immeubles ci-dessus ont été adjugés, le premier lot du cahier des charges, maison, etc., à Remollon, à M LEYDET Léon, propriétaire, demeurant et domicilié à Théus, moyennant le prix de huit mille francs, outre les charges de droit.

Le troisième lot du cahier des charges, propriété de nature pré, etc, à M. GRANOUX Gustave, propriétaire demeurant et domicilié à Remollon, moyennant le prix de trois mille deux cent francs, outre les charges.

Le vingt deuxième lot du cahier des charges, domaine à Neyrac, commune de Piégut, à M. Valentin SAUNIER, propriétaire, demeurant et domicilié à Neyrac par Piégut, moyennant le prix de six-mille cinq-cents francs, outre les charges.

Suivant acte au greffe du tribunal civil d'Embrun, en date du quatorze avril mil-neuf-cent-vingt, M Elie TOINON, camionneur, demeurant et domicilié à Grenoble, ayant Me Auguste THOUARD sus qualifié pour avoué constitué, a surenchéri du sixiéme les premier et troisième lots et a offert de porter le prix du premier lot à la somme de *neuf mille trois cent trente cinq francs*, outre les charges.

ci.....**9.335** francs

2° de porter le prix du troisième lot à la somme de *trois mille sept cent trente cinq francs*, outre les charges.

ci.....**3.735** francs

Suivant acte au greffe du tribunal civil d'Embrun, en date du 11 avril 1920, demoiselle Jeanne VIVIAN, sans profession demeurant et domiciliée à la Motte-du-Caire ayant pour avoué constitué Me Auguste THOUARD susqualifié, a offert de porter le prix du vingt deuxième lot du cahier des charges, domaine à Neyrac, commune de Piégut, à la somme de *sept mille cinq cent quatre vingt cinq francs*, outre les charges de droit.

ci..... **7.585** francs.

Le jugement de validité a fixé les nouvelles adjudications, à l'audience des criées du tribunal civil d'Embrun du *vingt trois juin mil neuf cent vingt à 9 heures du matin*, sur les mises a prix sus indiquées offertes par les surenchérisseurs.

Les frais de vente sont payables en sus du prix.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me Auguste THOUARD, avoué à Embrun poursuivant les ventes sur surenchère.

Pour extrait :

A. THOUARD.

Enregistré à Embrun le mai mil neuf cent vingt, f° , case , reçu un franc quatre vingt-dix-huit centimes décimes compris.

Le Receveur,

LA

HERNIE

VAINCUE !

PAR LA MÉTHODE **GEORGES**

UNE MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !!!

Cette **découverte** qui a révolutionné la Science Herniaire va enfin permettre à tous ceux qui sont atteints de **Hernies**, descente et tout **déplacement d'organes** de trouver une **guérison** prompte et radicale. L'éminent spécialiste herniaire **M. B. GEORGES. 3, rue des Petites-Ecuries, à Paris**, à la suite d'études approfondies, a eu enfin raison de ces calamités qui ont fait trop de victimes pour que les patients continuent à en courir les souffrances et les risques.

Mais hélas ! les intéressés ont le droit d'être hésitants devant toutes les fallacieuses promesses étalées à leurs yeux et qui n'ont rien de comparable à la **Méthode B. Georges de Paris.**

Sans gêne et sans changer ses habitudes la Méthode B. Ceorges, fait disparaître immédiatement et en assure la guérison définitive **la hernie**, ainsi que l'ont démontré les **innombrables guérisons** déjà publiées et dont voici la plus récente que nous soumettons à votre jugement :

M. B. Georges, à Paris,

Après 6 MOIS de l'application de votre EXCELLENTE METHODE j'ai l'honneur de vous faire part que ma femme est complètement GUÉRIE d'une HERNIE qui la faisait souffrir depuis 12 ANS. Merci, je vous autorise à le publier.

ANDRIEU Henri,
à Puyvert (Vaucluse)

Voilà des preuves, des résultats ! ! !
Ce ne sont pas de vaines promesses ! !

Aussi est-ce pour nous un devoir de prier nos lecteurs de ne pas confondre et d'aller voir l'éminent praticien qui recevra à :

ORAISON, mardi 18 mai, Hôtel Nègre ;
DIGNE, samedi 29 Mai, hôtel Boyer-Mistre ;
FORCALQUIER, lundi 31 Mai, Hôtel Lardeyret ;
MARSEILLE, jeudi 3 Juin, Hôtel des 2 Mondes, 32 Cours Belzunce.
SISTERON, mardi 12 Juin, Hôtel des Acacias ;

ORTHOPEDIE PERFECTIONNÉE
Appareils modernes pour amputations et toutes difformités.
BAS VARICES

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sépastopol.

Ce nouvel appareil, grâce a de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici d'ailleurs une preuve :

21 2 19.

Monsieur Glaser,

Je suis heureux de vous informer que je suis enchanté de votre merveilleux appareil qui m'a rendu la force et la santé. Les bandages que j'avais portés autrefois me torturaient et aggravaient mon mal. Votre appareil est le seul qui ait radicalement immobilisé ma hernie et qui m'ait permis de me livrer sans fatigue aux travaux les plus pénibles. Avec ma reconnaissance je vous autorise à publier ma lettre.

M. Lucien Henri Barbe,
à Pulmichel (Basses-Alpes)

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à

à **SISTERON**, 23 Juin, de 11 h. à 3 h, Hotel des Acacias ;
à **FORCALQUIER**, lundi 28, Hotel des Lices,
à **MANOSQUE**, mercredi 30, Hôtel Pascal
à **VEYNES**, le dimanche 4 Juillet, de 8 h; à 2 h., Hôtel de la Gare;
à **DIGNE**, le samedi 10 Juillet, de midi à 3 h., Hôtel Boyer Mistre,

Brochure *franco* sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE — HORLOGERIE — ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

RUE DROITE

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

Layettes - Corsets - Parapluies - Cravates et Chemises

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses, robes, peignoirs, combinaisons, imperméables, etc.

VETEMENTS DE LAINE POUR DAME ET FILLETTE

Mme **MORÈRE**

SISTERON — BASSES-ALPES

Ferblanterie - Zinguerie - Plomberie - Vitrerie

INSTALLATION EAU ET GAZ

VENTE ET ACHAT

de Fourneau, Poêle, Buanderie, Bicyclettes et objets de toute nature — Faire offre

A. CLÉMENT

56, RUE DROITE — SISTERON

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite, Sisteron

Imprimerie — Papeterie — Librairie

MAROQUINERIE

Pascal LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Cahiers scolaires "La Cigale" papier de choix — Encres — Papier à lettre fantaisie

Registres -- Imprimés en tous genres -- Romans, Livres scolaires, sujets de broderie

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON